

à ceux de France, augmentés de 30 0/0 pour frais de manutention et de transport.

Je vous informerai, en temps utile, du nom et de la date de départ du navire sur lequel l'approvisionnement dont il s'agit aura été chargé.

Recevez, etc.

*Le Vice-Amiral Ministre de la marine et des colonies,*  
Signé : D'HORNOY.

**N° 203.** — *CIRCULAIRE ministérielle du 4 mai 1874* (directions : Services administratifs, Personnel, Colonies; bureaux : Solde, Revues, etc., Troupes, 2<sup>e</sup> bureau) au sujet de l'entrée en solde des officiers d'infanterie et d'artillerie de la marine changeant de service, d'arme ou de corps, autrement que par suite de promotion (état y annexé).

Paris, le 4 mai 1874.

MESSIEURS, — Mon attention a été appelée sur les difficultés que présente, en l'absence de dispositions explicites dans l'ordonnance du 22 juin 1847, la régularisation de la situation financière des officiers d'infanterie et d'artillerie de la marine, lorsque ces officiers sont appelés à changer de service, de corps ou d'arme, autrement que par suite de promotion.

Jusqu'ici les administrations locales ont appliqué à cet égard, et par voie d'analogie, les prescriptions de l'ordonnance relatives aux officiers promus à un grade supérieur. Il en est résulté des différences d'appréciations sur lesquelles mes prédécesseurs ont eu fréquemment à se prononcer, mais seulement pour des cas particuliers et sans qu'aucune décision ministérielle ait tracé les règles générales à suivre.

Il m'a paru utile de remédier à un tel état de choses, et après avoir examiné les différentes positions dans lesquelles les intéressés peuvent être placés, j'ai arrêté l'état ci-joint, indiquant, selon la situation des parties prenantes, la date d'entrée en solde au compte du nouveau corps ou du nouveau service.

J'ai l'honneur de vous prier de donner des ordres afin que l'on se conforme, le cas échéant, aux indications contenues dans l'état annexé à la présente circulaire, dont l'insertion au *Bulletin officiel de la marine* tiendra lieu de notification.

Recevez, etc.

*Le Vice-Amiral Ministre de la marine et des colonies,*  
Signé : D'HORNOY.

[TABLEAU.]